



Contravention pour téléphone en voiture

Par **goofyto8**, le **02/02/2018 à 21:28**

bonsoir,rnrnS'agit-il d'une erreur ou pas mais un article de presse dans un quotidien, révèle aux automobilistes que la contravention dont sont passibles ceux qui téléphonent en voiture, s'appliquerait même si le véhicule est à l'arrêt ? rnrnCe qui paraît assez ubuesque .

Par **jodelariege**, le **02/02/2018 à 23:04**

bonsoir les journaux aiment bien faire le buzz ,il faut bien vendre....rnrn<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/02/02/01016-20180202ARTFIG00249-le-telephone-en-voiture-est-interdit-meme-a-l-arret.php>rnrnen lisant l'article on voit que "l'automobile club" n'a jamais entendu parler de ce genre de chose et qu'il s'agit sans doute de cas isolé...comme un automobiliste qui s'était garé sur la droite d'un rond point rnrnmais ce genre de potin va se retrouver au café du commerce ou du sport demain...

Par **amajuris**, le **03/02/2018 à 13:37**

bonjour,rnsi le véhicule est arrêté sur une voie de circulation, il est toujours considéré comme étant en circulation, d'où la contravention d'usage du téléphone plus arrêt sur une voie de circulation qui est interdit.rnshalutations